



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Première Commission

1^{re} séance

Mardi 14 septembre 1999, à 17 h 20
New York

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 17 h 20.

Élection du Président de la Première Commission

Le Président provisoire (parle en anglais) :

L'article 103 du règlement intérieur, tel qu'amendé par la résolution 52/163 du 15 décembre 1997 de l'Assemblée générale, prévoit que chacune des grandes commissions élit un président, deux vice-présidents et un rapporteur. Ces responsables sont élus en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de l'expérience et de la compétence personnelle. Les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Commission n'en décide autrement dans le cas d'une élection à un poste ne faisant l'objet que d'une seule candidature. La présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la Commission procède immédiatement à l'élection.

En outre, l'article 110 du règlement intérieur prévoit que les félicitations adressées aux membres du Bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente ou, en son absence, par un membre de sa délégation, après que tous les membres du Bureau de ladite commission ont été élus.

La présente séance a été convoquée en vue de l'élection du Président de la Première Commission. Y a-t-il des candidatures?

M. Adam (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter au nom de

ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

En ma capacité de Président de la Première Commission faisant fonction, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de S. E. M. Raimundo González, du Chili, à la présidence de la Première Commission. L'Ambassadeur González, juriste de formation, a commencé sa carrière professionnelle dans le monde académique, où il s'est spécialisé d'une façon approfondie en droit de l'espace. Ses spécialisations l'ont mené rapidement au monde diplomatique.

À partir des années 80, il représentait son pays, le Chili, aux conférences de l'Organisation des Nations Unies sur l'exploration de l'espace et siégeait dans nombre d'enceintes diplomatiques consacrées au droit de l'espace. Jusqu'à ce jour, il continue de jouer un rôle très actif dans ce domaine. Depuis 1997, il est Vice-Président du Comité pour l'exploration de l'espace. En juillet de cette année, il a encore participé à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploitation et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), où il a occupé la fonction de Vice-Président. En 1994, l'Ambassadeur González a été nommé Ambassadeur en Roumanie. Depuis 1997, il est Directeur du Département du désarmement et de la sécurité internationale au Ministère des affaires étrangères du Chili, fonction qu'il occupe toujours. Beaucoup de délégués ici présents le connaissent évidemment bien comme Vice-Président de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Première Commission au cours de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. En 1998, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le nommait comme membre du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

La carrière professionnelle de l'Ambassadeur González, dont je viens de donner une description résumée, justifie amplement sa candidature au poste de président de la Première Commission. Pour ces raisons, j'aime à croire qu'elle sera acceptée par consensus.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : La candidature de M. Raimundo González, du Chili, a été présentée par le représentant de la Belgique. Puisqu'il n'y a qu'une seule candidature, je propose qu'aux termes de l'article 103, la Commission décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare donc M. Raimundo González, du Chili, élu Président de la Première Commission par acclamation.

La séance est levée à 17 h 25.